

[Afficher dans votre navigateur](#)



IFRS en bref

Janvier 2023



Cette Newsletter vous présente les derniers développements en matière de normes IFRS

Comparaison IFRS / US GAAP : consultez notre dernière édition !



Cette nouvelle version de notre ouvrage comparatif IFRS / US GAAP comprend en particulier un nouveau chapitre comparant les nouvelles exigences liées à la comptabilisation des contrats d'assurance qui entreront en vigueur en 2023.

[JE TELECHARGE](#)

Podcast KPMG : IFRS 16 – définition d'un contrat

Découvrez le podcast KPMG résumant les discussions du Comité d'interprétation des IFRS lors de la réunion de novembre 2022.

Le sujet central de ces échanges était l'application de la définition d'un contrat de mise à disposition de batteries pour les véhicules électriques quand le contrat contient un droit de substitution présentant des caractéristiques particulières.



[J'ECOUTE LE PODCAST](#)

IASB : publication des propositions de modification à IAS 12



L'IASB a publié un exposé-sondage qui propose une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre des règles liées à l'impôt minimum mondial et exige des informations supplémentaires pour compenser la perte potentielle d'information résultant de cette exemption. Les commentaires sont attendus pour le 10 mars 2023. Découvrez l'article de KPMG mis à jour avec les éléments clés à retenir sur ce sujet.

[JE DECOUVRE L'ARTICLE](#)

IFRS : impôt minimum sur les sociétés aux Etats Unis (Corporate AMT)

L'Inflation Reduction Act de 2022 qui a été voté aux Etats Unis a introduit un nouvel impôt minimum de 15% sur les sociétés (Corporate AMT) pour certaines grandes entreprises.

Retrouvez tous les détails sur ce nouveau régime et ses conséquences comptables dans le référentiel IFRS dans notre nouvel article dédié.

INSIGHT



[JE LIS L'ARTICLE](#)

« Fair value measurement » : la nouvelle édition de notre manuel est disponible !

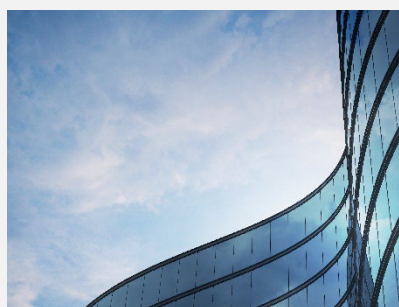


Cet ouvrage vous aidera à appliquer les principes d'IFRS 13 « Fair Value Measurement » et du Topic 820 « Fair Value Measurement », en matière d'évaluation à la juste valeur et à comprendre les principales différences entre ces deux textes.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Nos modèles d'états financiers IFRS pour les banques ont été mis à jour !

Cette mise à jour de nos modèles d'états financiers IFRS pour les banques inclut notamment une illustration des informations relatives à l'impôt minimum mondial qui pourraient affecter certains établissements bancaires.



[JE TELECHARGE](#)

Découvrez la version 2022 de nos modèles d'états financiers IFRS pour les fonds d'investissement !

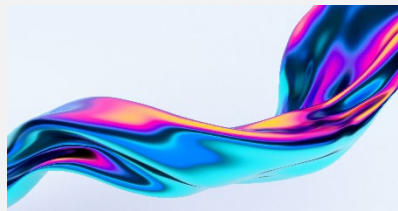


Cette publication vise à faciliter l'élaboration des états financiers annuels au 31 décembre 2022 pour les fonds d'investissement, grâce à des exemples de formulations adaptées et sur la base des dernières évolutions normatives.

[JE LIS LA PUBLICATION](#)

Assurance : IFRS 17 et IFRS 9 - Les impacts potentiels des nouvelles normes commencent à émerger

KPMG a analysé les informations fournies par 26 sociétés d'assurance à travers le monde sur les impacts potentiels d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Découvrez les conclusions de cette analyse dans notre article.



[JE CONSULTE CETTE EDITION](#)

Radio KPMG : en route pour 2023 !



Dans cette matinale, Radio KPMG décrypte l'actualité financière dense en ce début 2023 : l'impôt minimum mondial, la RSE et la lutte anticorruption, ... y sont abordés.

[J'ECOUTE LE PODCAST](#)

KPMG vous accompagne

Les ressources de KPMG International

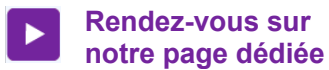


[Consulter](#)

Consultez nos autres publications « On en parle »



Radio KPMG



Contact Accounting Advisory

pour toute consultation technique notre équipe est à votre disposition



L'équipe de rédaction



Emmanuel Paret

Associé KPMG,
Responsable de la doctrine comptable



Cristina Sandulachi

Senior manager KPMG,
Doctrine comptable



kpmg.fr



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en cliquant sur le lien ci-après : [J'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

«KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, KPMG ADVISORY, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS, ainsi que leurs filiales.*

© 2023 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.